
- PROTOCOLE SANTÉ ET SÉCURITÉ COVID-19 CSF RENTRÉE 2020 -

Le ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique, en collaboration avec la Dr Bonnie Henry, a annoncé en date du 29 juillet que la rentrée de septembre 2020, basée sur les données actuelles et les tendances d'évolution de la pandémie, serait une rentrée à temps plein pour la majorité des élèves de la Colombie-Britannique. Cette décision est entre autres informée par l'expérience positive de juin, par les expériences vécues au niveau international et par le fait que les milieux scolaires sont des milieux importants pour l'épanouissement, le bien-être et la santé mentale des élèves. Les nombreuses mesures prises ont été ajustées par les divers organismes législatifs de la province afin de mieux contrôler les risques de propagation de la COVID19 et d'assurer la santé et sécurité de tous dans les milieux scolaires. Les nouvelles méthodes sécuritaires de travail qui suivent doivent être lues, comprises et respectées par tous les membres du personnel entrant dans une école et/ou au bureau central du CSF.

** Les informations contenues dans le présent document proviennent de Worksafe BC (WSBC), du ministère de l'éducation et du BC Center for Disease Control (BCCDC).

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidelines.pdf>

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf?bcgovtm=20200506_GCPE_AM_COVID_9_NOTIFICATION_BCGOV_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATI

[ON](https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation/education)
<https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation/education>

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE CORONAVIRUS

Signes et symptômes

Selon les derniers constats du BC CDC, les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- Fièvre, frissons ;
- Toux ou aggravement d'une toux chronique ;
- Difficultés respiratoires ;
- Mal de gorge ;
- Écoulements nasaux ou congestion nasale ;
- Perte de l'odorat ou du goût ;
- Maux de tête ;
- Fatigue ;
- Diarrhée ;
- Nausées et vomissements ;
- Douleurs musculaires ;
- Conjonctivite ;
- Étourdissements, confusion ;
- Douleurs abdominales ;
- Irritations cutanées, décoloration des orteils ou des doigts.

Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale). Dans de rares cas, la maladie peut mener à un décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les personnes immunodéprimées, celles qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans. **Bien que la COVID-19 affecte les**

adultes plus que les enfants, la majorité des adultes infectés ne présenteront que de faibles symptômes ne nécessitant que de rester à la maison.

Mode de transmission

Des recherches sont encore en cours concernant la COVID-19. Les informations suivantes concernent les coronavirus humains. Il est probable qu'elles s'appliquent à la COVID-19.

<https://www.youtube.com/watch?v=O-KvILbtBq8>

Habituellement, les coronavirus infectent le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent par :

- **Contact étroit prolongé avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue ;**
- Contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux avec les mains souillées.

Recommandations d'isolement

Les gens avec ou sans symptômes qui 1) ont voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours, 2) sont en contact avec une personne qui a été diagnostiquée et avec qui ils ont été exposés, doivent se mettre en isolement et surveiller leurs symptômes pendant 14 jours. Les gens qui ont été diagnostiqués avec COVID19 doivent s'isoler pendant un minimum de 10 jours ou jusqu'à disparition des symptômes.

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation>

Afin de savoir si vous avez été exposé dans la communauté, veuillez visiter le site suivant :

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>

POINTS CLÉS RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA COVID19 ET DE LA RENTRÉE 2020:

1. Les écoles sont des milieux importants pour le développement des enfants

La transition de l'enseignement en salle de classe vers l'enseignement en ligne a permis de mettre en relief l'importance des milieux scolaires autant pour les parents qui ont besoin du système scolaire pour travailler et supporter les apprentissages de leurs enfants que pour les élèves afin de poursuivre leurs apprentissages académiques et leur développement socio-émotionnel. L'impact de ce transfert vers un mode d'enseignement à distance et hybride a, selon les experts, contribué à accentuer les écarts et ce particulièrement pour les plus vulnérables.

2. Les enfants présentent un risque faible de transmission

Les autorités de santé publique nous indiquent que les enfants âgés de 0 à 19 ans ont un taux d'infection très faible. En C.-B., moins de 1% des enfants ayant été testés pour la covid 19 auraient testé positif. La plupart des enfants ne sont pas considérés à haut risque d'infection à la covid 19 et lorsqu'infectés, ne présentent, en général, que de faibles symptômes et une maladie légère (i.e. fièvre faible, toux sèche, problèmes gastro-intestinaux). Il n'existe pas d'évidence concluante sur le fait que les enfants asymptomatiques posent un risque pour les autres enfants et pour les adultes. Les évidences indiquent plutôt que la transmission de cas impliquant des enfants est principalement limitée aux adultes vivant dans la même maison. Ainsi, les autorités considèrent que les enfants ne sont pas un vecteur efficace de transmission dans les écoles et établissements de garde. *Il est à noter que les enfants présentant un système immunitaire affaibli pourront toujours recevoir*

l'enseignement en salle de classe. Les parents de ces élèves sont invités à consulter leur professionnel de la santé afin de déterminer le niveau de risque que l'état de santé de leur enfant présente. Une communication spéciale sera faite pour ces cas particuliers.

3. Transmission de covid 19 dans les écoles et environnement sécuritaire (contrôlé)

Les écoles sont des milieux considérés comme étant des environnements sécuritaires par les autorités de santé publiques principalement pour deux raisons. D'abord, parce que la majorité des écoles sont composées de jeunes en santé, vu comme des vecteurs de transmission inefficaces et ensuite par ce que la population scolaire est constante et stable dans le temps (i.e. Les personnes la composant sont les mêmes à travers le temps) et qu'il y est possible d'établir des groupes permanents à contacts limités facilement identifiables contrairement aux autres lieux publics où les visiteurs sont en constant changement.

4. Des écoles propres

Les écoles doivent faire l'objet d'un nettoyage accru, ce qui se définit par une augmentation de la fréquence du nettoyage courant des surfaces souillées (eau, savon), quotidienne, et une augmentation de la fréquence de la désinfection des surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, tables, pupitres, chaises, appareils électroniques, claviers et jouets) au moins deux fois par jour à l'aide de produits commerciaux disponibles. D'autres mesures sont implantées au quotidien telles que limiter l'utilisation des items difficilement nettoyables (ex. articles en tissus) et vider les poubelles au quotidien. Pour une description détaillée complète, voir la section sur le nettoyage.

5. Du personnel scolaire et des élèves exempts de symptômes

Afin d'assurer la présence de personnel et d'élèves en santé à l'école, le personnel ainsi que les élèves devront faire l'objet d'une vérification journalière de symptômes. Le personnel ainsi que les parents d'élèves s'engageront à l'aide d'un formulaire d'engagement à faire une **vérification journalière des symptômes liés au coronavirus**. Tous s'engageront à vérifier quotidiennement la présence des symptômes suivants (formulaire en annexe) :

- Fièvre, frissons ;
- Toux ou aggravement d'une toux chronique ;
- Difficultés respiratoires ;
- Mal de gorge ;
- Écoulements nasaux ou congestion nasale ;
- Perte de l'odorat ou du goût ;
- Maux de tête ;
- Fatigue ;
- Diarrhée ;
- Nausées et vomissements ;
- Douleurs musculaires ;
- Conjonctivite ;
- Étourdissements, confusion ;
- Douleurs abdominales ;
- Irritations cutanées, décoloration des orteils ou des doigts.

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école. **Le personnel et les élèves qui présentent ces symptômes et pour qui ces symptômes ne sont pas reliés à une condition connue, doivent rester à la maison.**

***Si un élève commence à présenter des symptômes pendant la journée scolaire, le protocole d'isolement d'élève malade doit être suivi. Si un membre du personnel développe des symptômes pendant la journée scolaire, il doit en aviser son superviseur et quitter les lieux immédiatement.*

6. Regroupements de masse et groupes d'apprentissage

La recommandation des autorités de santé publique limitant les regroupements de 50 personnes ou plus ne s'applique pas aux écoles, mais plutôt aux regroupements ponctuels de personnes pour lesquels il est difficile d'implanter les mesures sécuritaires nécessaires à la prévention de la propagation du virus. Ainsi, il peut y avoir plus de 50 personnes en même temps dans une école s'ils ne sont pas tous dans la même section.

Dans les milieux scolaires, les autorités de santé publique proposent plutôt l'utilisation de groupes d'apprentissage. Cette mesure est considérée comme une mesure efficace permettant à la fois d'offrir le soutien nécessaire aux apprentissages et au bien-être des élèves et de maintenir un niveau de contacts proches limité et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté.

7. Traçage des cas

Le traçage des cas sera pris en charge par les autorités de santé publique. Certains d'entre vous pourraient être exposés lors de sorties en public. Il est important d'informer votre direction d'école ou superviseur au bureau central si vous pensez avoir été exposé. Le lien du BCCDC suivant vous permettra de voir les expositions publiques potentielles par région.

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>

****Toute communication avec la communauté au sujet de cas potentiels devra faire l'objet d'une approbation par les autorités de santé publique. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez consulter votre direction d'école.**

- MESURES SÉCURITAIRES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL -

Tout le personnel est tenu de compléter une formation quant aux mesures sécuritaires de travail à respecter avant de réintégrer l'école avec les élèves. Tout le personnel doit lire et comprendre les documentations transmises par l'employeur incluant les mises à jour.

Résumé des précautions générales standardisées et affiches de rappels

- Respecter les règles de distanciation physique **entre adultes** et entre groupes d'apprentissage ;
- Respecter les consignes pour les personnes entrant dans l'école (ex. exempt de symptômes, système de contrôle du flux) ;
- Respecter les consignes pour les personnes sur place (ex. éviter les regroupements, groupes d'apprentissage, récréation, circulation, lavage des mains, non-utilisation de la vaisselle, micro-ondes, du réfrigérateur, de la coutellerie commune, etc.) ;
- Respecter les consignes de gestion sécuritaire du site (ex. nombre maximum d'occupants pour les aires communes comme le salon du personnel, les salles de bain, le bureau du photocopieur) ;
- Assister à la formation des mesures de santé et sécurité, lire et comprendre le matériel éducatif procuré et réussir le quiz pour tester vos connaissances à la fin de la formation ;
- Respecter les règles de lavage des mains, d'hygiène respiratoire et l'interdiction de toucher votre visage ;
- Respecter **l'engagement de rester à la maison lorsque malade** et de **vérifier ses symptômes au quotidien** ;
- Respecter les mesures de gestion du développement des symptômes lorsque présent en milieu scolaire pour le personnel et les élèves ;
- Assurer une aération suffisante dans tous les lieux occupés (i.e. favoriser une aération naturelle et des échanges d'air maximal, cheminée statique) ;
<https://www.worksafebc.com/en/resources/about-us/covid-19/general-ventilation-and-air-circulation-covid-19-faq?lang=en>
- Limiter les déplacements dans l'école en favorisant la venue des spécialistes dans la salle de classe plutôt que de déplacer les élèves de classe en classe (les spécialistes qui ne font pas partie des groupes d'apprentissage devront respecter la distanciation physique) ;
- Assurer le respect des protocoles de matériel extérieur apporté par les élèves (sac à dos, manteau, etc.) ;
- Favoriser le plus possible les activités extérieures.

Note du ministère de l'Éducation: *There is no evidence that the COVID-19 virus is transmitted via textbooks, paper or other paper-based products. As such, there is no need to limit the distribution of books or paper based educational resources to students because of COVID-19.*

Note de Worksafe BC: *There is no need to limit the distribution or sharing of books or paper based educational resources to students. **Laminated paper-based products should be cleaned and disinfected daily if they are touched by multiple people.***

Informations supplémentaires:**1. Vérification des symptômes**

- Tous les membres du personnel doivent signer le formulaire d'engagement de vérification des symptômes de manière quotidienne avant l'arrivée à l'école ;
- Tous les membres du personnel s'engagent à demeurer chez eux lors de présence de symptômes et de contacter le 811 afin de confirmer l'autorisation d'un retour dans l'école et prendre le matricule de la personne avec qui ils ont communiqué.

2. Entrée et sortie du site :

- Ne pas entrer dans l'école si vous présentez des symptômes de fièvre, toux ou difficultés respiratoires (voir liste plus complète dans le document du BCCDC) http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf?bcgovtm=20200506_GCPE_AM_COVID_9_NOTIFICATION_BCGOV_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION ;
- Respecter les règles de distanciation de 2 mètres entre les groupes d'apprentissage lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice. **Ne pas entrer et sortir de l'école en groupe ;**
- Utiliser la porte désignée pour entrer et sortir de l'école ;
- Respecter le système de contrôle du flux des personnes et groupes d'apprentissage entrant établi par votre direction et permettant de respecter les règles de distanciation physique ;
- **Laver vos mains dès que vous entrez ;**
- Placer vos effets personnels (sac à dos, appareils électroniques, etc.) dans un sac à votre place pour la journée.

3. Routine de nettoyage des membres du personnel :

****Le CSF doit mettre en place un processus amélioré de nettoyage et de désinfection quotidiens des surfaces fréquemment touchées.**

Vous devez :

- **Laver vos mains :**
 - Dès votre arrivée à l'école ;
 - Après être allé aux toilettes ;
 - Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde si applicable, etc.) ;
 - Avant de toucher à la nourriture/aider les élèves avec leurs repas ;
 - Avant et après avoir offert les premiers soins ;
 - Après tout contact avec des fluides corporels (c.-à-d. mucus, salive, vomi, sang) ;
 - Après avoir nettoyé de surfaces souillées ;
 - Avant de mettre et après avoir enlevé des gants ;
 - Avant de mettre et après avoir enlevé un masque ;
 - Après avoir manipulé des poubelles ;
 - Lorsque vous quittez l'école.

- **En tout temps, éviter de toucher votre visage ;**
- Si rencontre entre collègues ou avec des parents dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, désinfecter toutes les surfaces, poignées, équipements ou ameublements utilisés, après votre rencontre ;
- Si partage d'une station de travail/salle de classe avec un(e) collègue, désinfecter les surfaces de travail après utilisation ;
- Si besoin d'utiliser le photocopieur, se laver les mains avant et après l'avoir utilisé ;
- Désinfecter toutes les fournitures de bureau partagées avant et après avoir terminé leur utilisation (incluant les agrafeuses, perceuses, trancheuses, etc.) ;
- Ne pas partager de breuvage ou de nourriture ;
- Manger dans votre salle de classe ou en respectant les maximums d'occupation du salon de personnel.

***L'eau et le savon demeurent la méthode préférable de lavage des mains. Pour cette raison des stations de lavage des mains additionnelles seront placées aux endroits nécessaires (ex. portatives sans lavabo).

4. Distanciation physique intra et extra groupes d'apprentissage :

- Respecter les règles de distanciation physique de 2 mètres entre les adultes et les élèves hors de votre groupes d'apprentissage ;
- Éviter les contacts physiques en tout temps (ex. câlins, poignée de main, bise, etc.) ;
- Si nécessité de parler à quelqu'un hors de votre groupes d'apprentissage, respecter la distance de 2 mètres entre les personnes ou utiliser votre téléphone ou votre outil de clavardage préféré ;
- Si nécessité de rencontrer des collègues dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, s'assurer que l'endroit choisi permette de respecter la distance de 2 mètres entre les personnes ;
- Les rencontres avec les parents doivent être faites par zoom ou téléphone ;
- Les livraisons incluant le courrier postal devraient être faites de manière à minimiser les contacts. – **Lavez-vous les mains après avoir reçu une livraison ;**
- L'accès aux écoles par le public est limité, les visites sont interdites. Les rendez-vous en personne doivent faire l'objet d'une approbation par la direction ;
- Le plan de votre école devrait minimiser le nombre d'adultes interagissant avec les groupes d'apprentissage dont ils ne font pas partie et lorsque nécessaire, prioriser les intervenants qui permettent de supporter les apprentissages et le bien-être des élèves ;
- Lors des interactions inter groupes d'apprentissage, la distanciation physique doit être respectée. Si elle ne peut pas être respectée, les options de réorganisation des salles, trouver un autre espace installer des barrières physiques transparentes ou d'offrir les services de manière virtuelle devraient être considérées.

5. Utilisation des salles de bain :

- Lorsque de l'utilisation de la salle de bain, s'assurer de respecter la règle de distanciation physique et de respecter le plan d'utilisation mis en place par votre direction, le cas échéant ;
- Laver vos mains après être allé aux toilettes et avant de quitter la salle de bain ;
- Suivre les recommandations de lavage des mains (voir annexe).

6. Maladie/Symptômes :

- **En cas de maladie, rester à la maison ;**
- Si développement de symptômes pendant que vous êtes au travail, notifier le superviseur et quitter les lieux immédiatement ;
- Vérifiez vos symptômes sur le site web d'auto-évaluation : <https://bc.thrive.health/covid19> ;
- Contactez le 811 afin de valider votre retour ou non dans l'école et prendre le matricule de l'infirmier qui vous parle.

Il se pourrait que vous ayez été exposé à COVID dans un lieu public. Pour vérifier les alertes, veuillez visiter le site du BCCDC en cliquant sur le lien suivant : <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>

*****Si vous pensez avoir été exposé ou si les informations sur ce site confirment votre exposition potentielle, contactez le 811 afin d'obtenir la marche à suivre proposée par les autorités de santé publique et informez votre direction d'école ou votre superviseur.**

7. Gérer un élève développant des symptômes

Si un élève commence à présenter des symptômes de ce qui pourrait être la grippe de type influenza ou d'infection à la COVID-19, il est recommandé de :

- Séparer rapidement l'élève présentant les symptômes en le plaçant dans un endroit isolé (favoriser une porte), sécuritaire et qui permettra au personnel désigné d'en assurer la supervision jusqu'à ce que les parents viennent le chercher ;
- Mettre un masque et des gants (voir méthode sécuritaire pour la mise de masque et gants ; <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf> <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf>)
- Si l'élève est capable de mettre un masque, lui indiquer comment mettre le masque ;
- Contacter les parents/tuteurs de l'enfant qui présente des symptômes en leur indiquant de venir le chercher immédiatement ;
- Rappeler à l'élève de pratiquer la bonne étiquette respiratoire, le lavage des mains fréquent et de demeurer à une distance sécuritaire (2m) dans la mesure du possible ;
- Nettoyer et désinfecter toutes salles ayant reçu un élève symptomatique selon les recommandations de la santé publique avant que d'autres élèves ou membres du personnel ne puisse y entrer.

Tout élève développant des symptômes d'infection à la COVID-19 pendant les heures de soutien doit être récupéré par ses parents. Le personnel présentant des symptômes devrait rentrer à la maison immédiatement

*****Si un cas de Covid 19 est diagnostiqué, la santé publique prendra en charge la gestion de l'école et avisera le CSF des mesures à mettre en place.**

8. Accès limité aux bâtiments école

L'accès au bâtiment aux parents, aux personnes du public, aux sous-traitants et aux non-membres du personnel du CSF est interdit à moins d'entente spéciale avec la direction. Si leur entrée est nécessaire, l'accès doit être autorisé par la direction de l'école et ils devront connaître et se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur.

9. Activités extracurriculaires et sports

Les activités extracurriculaires incluant les sports pourront s'offrir si la distanciation physique peut être assurée entre membres de différents groupes d'apprentissage et que l'évitement des contacts physiques est pratiqué par les membres d'un même groupe. Les activités extracurriculaires entre écoles ne pourront pas avoir lieu à ce stade.

10. Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI)

Le port du masque est recommandé lors des moments où la distanciation physique n'est pas possible comme par exemple dans les autobus, les corridors lors des transitions ou encore lors d'interactions proches avec un membre du personnel ou un élève hors groupes d'apprentissage. Les équipements de protection individuelle sont la dernière ligne de protection contre COVID 19, puisqu'ils présentent des lacunes en termes de capacité de protections. Les EPI devraient être utilisés en combinaison avec les autres mesures de protection et après avoir épuisé toute possibilité de modification des activités/tâches (voir graphique de hiérarchie des mesures protectrices en annexe).

11. Personnel du bureau central visitant les écoles ou qui passe d'un site à un autre

Le personnel se déplaçant d'une école à l'autre devra respecter les procédures spécifiques à chaque site visité. Lors d'interactions avec les élèves et membres du personnel, ils devront maintenir la distanciation physique de 2 mètres. Si cette distanciation physique est impossible à maintenir, des alternatives devront être proposées telle qu'une réorganisation de la salle, l'utilisation d'une barrière physique de plexiglass transparent ou en dernier recours, le port du masque.

Si le personnel doit voyager en groupe, il faut considérer l'utilisation de véhicules séparés. Les véhicules plus grands pourront potentiellement être utilisés s'ils peuvent assurer le maintien de la distanciation physique entre les passagers.

- AUTRES MESURES SÉCURITAIRES ET POLITIQUES À RESPECTER PAR LE PERSONNEL -

1. Signalisation

- Apposer des affiches de rappel de lavage correct des mains ;
- Apposer des affiches de bonne hygiène respiratoire ;
- Apposer des affiches rappelant le respect de la distanciation physique ;
- Apposer des affiches indiquant le nombre maximum de personnes pouvant occuper les pièces communes.

2. Règles d'accès aux bâtiments:

- Le droit d'accès à l'école est la responsabilité de la direction ;
- Aucun accès du public ou de sous contractant ne sera permis sans l'autorisation de la direction. Les sous contractants et membres du public qui se verront accorder le droit d'entrée devront avoir reçu et lu les mesures à respecter quant au lavage des mains, à la vérification des symptômes, à la distanciation physique, etc ;
- Aucun représentant ou vendeur ne sera admis dans l'école pour la durée des mesures extraordinaires de santé publique ;
- Tout le personnel entrant dans les écoles doit avoir reçu la formation en matière de mesures sécuritaires de travail.

3. Respect de la distanciation physique dans les divers lieux de l'école

- a. Établir un système de distanciation physique entre les groupes d'apprentissage dès l'arrivée des élèves et du personnel (ex. arrivée par autobus, arrivée dans la cour de récréation, entrée dans l'école) ;
- b. Épurier la salle de classe, réarranger les bureaux, maximiser l'espace pour la circulation des élèves et de l'enseignant(e) ;
- c. Poser des signes de rappel de distanciation physique dans la cour de récréation afin de maximiser le respect des règles de distanciation et de limitation des contacts ;
- d. Apposer des signes de limite de capacité dans les espaces de repos et de repas, les salles de rencontre et les toilettes (<https://www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>) et respecter ces limites ;
- e. En tout temps, le personnel hors groupes d'apprentissage devrait essayer de maintenir une distanciation de 2 mètres avec les autres. Cependant, lorsque ce respect est impossible et qu'un soin personnalisé (ex. premiers soins) doit être prodigué à l'élève, le personnel devra porter un masque et des gants jetables. Ceux-ci devront être disposés immédiatement dans la poubelle après leur utilisation. Les masques jetables ne doivent pas être portés pour une période prolongée, ils devraient être portés seulement pour des périodes brèves là où la distanciation physique n'est pas possible (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf>) ;
- f. S'assurer de **décaler les pauses** des membres du personnel inter groupes d'apprentissage et des **récréations** des différentes groupes d'apprentissage afin de limiter le nombre d'interactions proches entre personnes ;

- g. Les autobus utilisés pour le transport des élèves devront être nettoyés et désinfectés en respectant les recommandations établies par le guide de nettoyage pour les lieux publics du BCCDC. Les mesures additionnelles suivantes devront être mises en place :
- Encourager les parents à utiliser leur voiture personnelle pour transporter leur enfant ou les transports actifs lorsque possible (ex. Vélo, marche à pied) ;
 - Considérer l'installation d'un plexiglass comme barrière entre le conducteur et les élèves ;
 - Lorsque possible, placer les élèves un par banc près de la fenêtre ;
 - Assigner des places aux élèves de manière à ce que les membres d'une même famille et d'une même groupes d'apprentissage soient ensemble ;
 - Maximiser la ventilation naturelle des autobus en ouvrant des fenêtres en fonction de la clémence météorologique ;
 - Donner accès à de l'hydrogel alcoolisé et à une poubelle aux conducteurs.

4. Nettoyage accru

Le PHO demande une augmentation de la fréquence du nettoyage régulier (eau, savon), une désinfection des surfaces fréquemment touchées et un nettoyage plus approfondi de l'école au quotidien.

- Un nettoyage accru sera mis en place dans toutes les écoles du CSF en accordance avec les recommandations du BCCDC et du Ministère de l'éducation. Ce nettoyage accru comprend une augmentation de la fréquence du nettoyage courant des surfaces souillées (eau, savon) au minimum une fois par jour, une désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois par jour et le vidage des poubelles au quotidien.
- Le service de nettoyage assurera le remplissage des distributeurs de gel alcoolisé nettoyant, des distributeurs de savon et de serviettes en papier ;
- Le service de nettoyage fournira des bouteilles avec vaporisateur contenant un mélange approuvé de désinfectant, des lingettes humides désinfectantes et des serviettes en papier.

Tous les produits désinfectants, produits de nettoyage, hydrogel nettoyant alcoolisé doivent être rangés de manière appropriée et en respectant les règles en matière de produits dangereux. Les fiches signalétiques sont disponibles à tout le personnel sur l'intranet dans la section ressources humaines, produits dangereux MSDSfetch (SIMDUT) : <https://intranet.csf.bc.ca/ressources-humaines/ressources-humaines-securite-au-travail/produits-dangereux/produits-dangereux/> et tous les produits doivent être correctement identifiés. http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/CleaningDisinfecting_PublicSettings.pdf

Quoi faire en cas d'exposition accidentelle à un produit nettoyant ou désinfectant?

Si vous ou quelqu'un dans votre entourage est exposé à un désinfectant, appliquez les mesures de premiers soins suivantes et appelez votre centre antipoison locale 1.800-567-891.

- Si inhalation : Se rendre dans un endroit bien aéré et respirer de l'air frais ;
- Exposition des yeux : rincer les yeux à l'eau courante pour 5-10 minutes ;
- Exposition de la peau : rincer la peau à l'eau courante pour 5 minutes ;
- Ingestion : Boire de une ½ à 1 tasse d'eau.

5. Détails relatifs à la nourriture, au déroulement des repas et des collations

- L'utilisation des micro-ondes et machines à café devrait être minimisée et faire l'objet d'une désinfection entre chaque utilisation ;

- Ne pas partager de nourriture ou de breuvages ;
- **Laver toujours vos mains avant de manipuler de la nourriture ;**
- Manger votre dîner dans votre salle de classe ou dans le salon du personnel en vous assurant de respecter le maximum d'occupation.

6. Établir un protocole clair sur le matériel à apporter à l'école

- Chaque élève devrait avoir une trousse de fourniture scolaire qui ne sera pas partagée avec les autres élèves (ex. crayons, cahiers, matériel de manipulation de mathématiques, etc.) ;
- Les élèves peuvent utiliser leur casier. Il est préférable qu'ils ne partagent pas ce casier. Si le partage est incontournable, il faut s'assurer que les élèves qui partagent ce dernier soient dans la même groupes d'apprentissage.

7. Communication des incidents d'isolement ou de retour à la maison du personnel

Communiquer tout incident d'isolement d'un élève ou d'un membre du personnel à votre DGA et/ou à Karine Boily du département de santé et sécurité. Les informations relatives au retour à la maison du personnel ne devraient pas être communiquées à moins d'indications contraires des autorités de santé publique.

- MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉLÈVES -

1. Respect du système d'arrivée et de départ/contrôle du flot des élèves

- À leur arrivée, les élèves se rendront à l'endroit indiqué selon le système établi par l'équipe scolaire afin de respecter les groupes d'apprentissage.

2. Les élèves devraient laver leurs mains :

- Avant d'entrer dans l'autobus ;
- Quand ils arrivent à l'école, dans l'école ;
- Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde, etc.) ;
- Avant de manger ou boire ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir touché des animaux ;
- Après s'être mouché, avoir éternué ou toussé dans les mains ;
- Quand leurs mains sont visiblement sales ;
- Quand ils quittent l'école.

Note : Enseignez aux élèves la bonne hygiène respiratoire (tousser dans le coude, jeter les mouchoirs à la poubelle, etc.). Modélisez et rappelez le lavage des mains correct et fréquent aux élèves.

3. Distanciation physique pour services de garde :

Mettre en place un système de gestion de la distanciation physique entre les groupes d'apprentissage dès l'arrivée des élèves. Les élèves d'une même groupes d'apprentissage n'ont pas besoin de respecter la

distanciation physique et une coordination entre l'école et les services de garde est suggérée pour la répartition des élèves en groupes.

Les idées suivantes devraient être considérées lors de la planification du quotidien :

- Éviter de donner des câlins, les poignées de mains ou la bise pour saluer les élèves ;
- Aider les élèves à apprendre la limitation des contacts physiques et la distanciation physique par l'entremise de jeux. Par exemple, pour les élèves plus jeunes, vous pouvez utiliser de la musique afin de demander aux élèves d'étendre leurs bras de chaque côté et tourner lentement sur eux-mêmes en ne touchant personne autour d'eux. Pour les plus vieux, vous pouvez utiliser des lectures leur expliquant ce que veut dire la distanciation physique et l'importance de l'autorégulation (ex. space camp) ;
- Favoriser les activités à l'extérieur en plus petits groupes d'élèves afin favoriser une meilleure ventilation (ex. collations, activités artistiques, etc.) ;
- Garder assez de jeux disponibles afin de favoriser les jeux en solitaire ;
- Augmenter la distance entre les élèves pendant les activités comme les repas en séparant les chaises ;
- Lorsque des élèves veulent utiliser le même endroit, en rediriger certains vers une autre station ;
- Considérer de décaler le moment des collations et dîner afin de réduire le nombre d'enfants dans les groupes et augmenter la distance entre chacun d'eux ;
- Rappeler la règle de garder les mains pour soi.

4. Gestion de la nourriture, du matériel et des fournitures scolaires

- Interdire le partage de nourriture et de breuvages ;
- Préparer une trousse individuelle afin de minimiser le partage de matériel scolaire ;
- Rappeler fréquemment les règles de non-partage de la nourriture et des breuvages ;
- Nettoyer et désinfectez les objets partagés régulièrement (ex. jouets) ;
- Favoriser les jeux qui sont facilement nettoyables ;
- Assurer la désinfection des jeux partagés en fin de journée ;
- Éviter l'utilisation de pâte à modeler, les toutous, les déguisements, afin d'éviter le partage de microbes entre élèves.

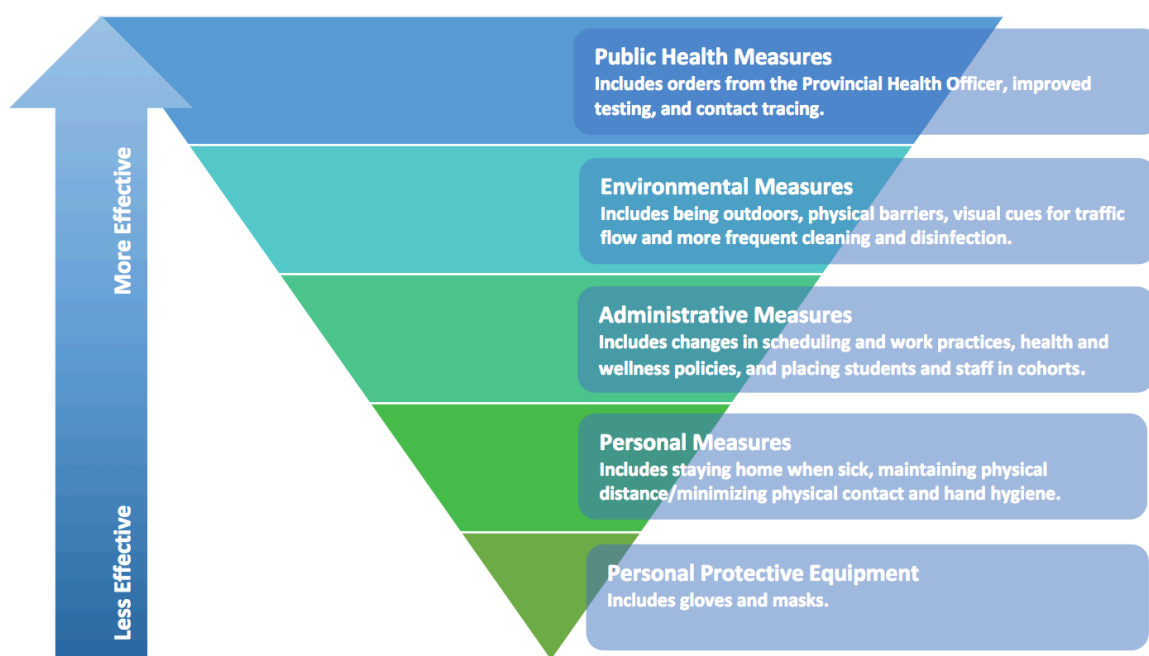
Si vous avez des questions ou inquiétudes

****Connaissez-vous votre représentant ou les membres de votre comité sst? ****

- **Contactez votre représentant ou comité sst pour rapporter toute inquiétude.**
- **Prenez soin de vous .**
- **Si vous avez besoin de soutien supplémentaire vous pouvez contacter le programme d'aide aux employés, parlez-en à votre direction.**

Annexes

The Hierarchy for Infection Prevention and Exposure Control Measures for Communicable Disease



Nettoyage des appareils électroniques

Il est conseillé à chaque membre du personnel nettoyer de manière journalière ses appareils électroniques en suivant la procédure suivante :

1. Fermer tout appareil et débrancher toutes connexions avant de procéder au nettoyage des appareils électroniques ;
2. D'abord enlever la saleté visible, la poussière et le gras ;
3. Utiliser des serviettes désinfectantes alcoolisées à 70% ;
4. Essuyer doucement les surfaces. Il n'est pas nécessaire de frotter vigoureusement ou encore de récurer en appuyant fortement ;
5. Bien sécher la surface ;
6. Éviter d'utiliser des produits contenant de l'eau de javel, du chlore ou autres produits abrasifs qui pourraient endommager les appareils ;
7. Ne pas vaporiser ou submerger les appareils électroniques dans du liquide désinfectant ou tout autre liquide ;
8. Considérer utiliser un recouvrement de plastique pour faciliter le nettoyage ;
9. Les claviers, les souris, les contrôleurs électroniques doivent être nettoyés similairement à l'aide de serviettes humides alcoolisées ou à l'aide d'hydrogel et de serviettes en papier.

Formulaire d'engagement de vérification journalière de symptômes

Les élèves du CSF doivent faire l'objet d'une vérification journalière de symptômes associés à la COVID19. Ainsi, les parents ou tuteurs d'élèves s'engagent à faire une **vérification journalière des symptômes de COVID 19**. Les parents d'élèves s'engagent à vérifier quotidiennement la présence des symptômes suivants :

- Fièvre, frissons ;
- Toux ou aggravement d'une toux chronique ;
- Difficultés respiratoires ;
- Mal de gorge ;
- Écoulements nasaux ou congestion nasale ;
- Perte de l'odorat ou du goût ;
- Maux de tête ;
- Fatigue ;
- Diarrhée ;
- Nausées et vomissements ;
- Douleurs musculaires ;
- Conjonctivite ;
- Étourdissements, confusion ;
- Douleurs abdominales ;
- Irritations cutanées, décoloration des orteils ou des doigts.

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école. **Les élèves qui présentent ces symptômes et pour qui ces symptômes ne sont pas reliés à une condition connue, doivent rester à la maison.** La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école.

Le personnel et les élèves qui présentent des symptômes doivent rester à la maison.

En tant que parent ou tuteur d'un élève du CSF, je m'engage à vérifier la présence des symptômes et conditions précédentes pour mon enfant, tous les matins avant de lui permettre de se rendre à l'école et à le garder à la maison dans l'affirmative. Je m'engage également à contacter mon médecin ou la ligne 811 afin de confirmer le besoin de mettre mon enfant en isolation ou non et à prendre les informations nécessaires (ex. note médicale, numéro de matricule, etc.) afin de les transmettre à la direction de l'école avant de revenir à l'école. Finalement, je m'engage à faire cette vérification journalière jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Nom de l'enfant : _____

École de mon enfant : _____

Niveau scolaire : _____

Nom du parent ou tuteur : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Formulaire d'engagement de vérification journalière de symptômes

Afin de répondre aux exigences des autorités de santé publique et du ministère de l'Éducation en matière de prévention de la transmission de la COVID19, le personnel du CSF doit faire l'objet d'une vérification journalière de symptômes associés à la COVID19. Cette vérification devra être faite dès le retour dans les bâtiments écoles en septembre 2020 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le personnel ainsi que les parents d'élèves s'engageront à faire une **vérification journalière des symptômes de :**

- Fièvre, frissons ;
- Toux ou aggravement d'une toux chronique ;
- Difficultés respiratoires ;
- Mal de gorge ;
- Écoulements nasaux ou congestion nasale ;
- Perte de l'odorat ou du goût ;
- Maux de tête ;
- Fatigue ;
- Diarrhée ;
- Nausées et vomissements ;
- Douleurs musculaires ;
- Conjonctivite ;
- Étourdissements, confusion ;
- Douleurs abdominales ;
- Irritations cutanées, décoloration des orteils ou des doigts.

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école. **Le personnel et les élèves qui présentent ces symptômes et pour qui ces symptômes ne sont pas reliés à une condition connue, doivent rester à la maison.**

Les membres du personnel qui présentent des symptômes doivent rester à la maison.

En tant qu'employé du CSF, je m'engage à vérifier la présence des symptômes et conditions précédentes tous les matins avant de me rendre à l'école et à demeurer à la maison dans l'affirmative et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Je m'engage également à contacter mon médecin ou la ligne 811 afin de confirmer le besoin de me mettre en isolation ou non et à prendre les informations nécessaires (ex. note médicale, numéro de matricule, etc.) avant de revenir à l'école.

Date : _____

Nom : _____

Lieu de travail : _____

Emploi : _____

Signature : _____



Pour plus d'informations

Téléphonez 1-888-COVID-19, textez 604-630-0300 ou consultez les liens suivants :

- The BC Centre For Disease Control: <http://covid-19.bccdc.ca/> ;
- Health Link BC: <https://www.healthlinkbc.ca/health-feature/coronavirus-disease-covid-19>
- Health Canada: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html> ;
- The World Health Organization: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html> ;
- Site web permettant une auto-évaluation des risques de COVID-19 ; <https://bc.thrive.health/covid19>.

Références :

- <https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation> ;

- <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/childcare-schools> ;
- http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/CleaningDisinfecting_PublicSettings.pdf ;
- http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf?bcgovtm=20200506_GCPE_AM_COVID_9_NOTIFICATION_BCGOV_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION.